



DIAGNOSTIC PAYS SUR LE SECTEUR PRIVÉ

CRÉER DES MARCHÉS AU MALI

Mobiliser le Secteur Privé pour une
Relance et une Résilience Économiques

Résumé Exécutif

Avril 2022



WORLD BANK GROUP

THE WORLD BANK
IBRD · IDA

IFC

International
Finance Corporation

À PROPOS DE LA SFI

La Société Financière Internationale (SFI), membre du Groupe de la Banque mondiale, est la plus importante institution mondiale d'aide au développement dont les activités sont axées sur le secteur privé dans les pays en développement. Créée en 1956, la SFI est contrôlée par les 185 pays qui en sont membres et définissent ensemble sa politique. La SFI a accumulé six décennies d'expérience sur les marchés les plus difficiles du monde. Grâce à sa présence dans plus de 100 pays, un réseau composé de centaines d'institutions financières et environ 2 000 clients du secteur privé, la SFI est particulièrement bien placée pour créer des opportunités là où elles font le plus défaut. La SFI utilise son capital, ses compétences et son influence pour aider le monde à mettre fin à l'extrême pauvreté et à promouvoir une prospérité partagée. Au cours de l'année 2021, la SFI a engagé un montant record de 31,5 milliards de dollars en faveur d'entreprises privées et d'institutions financières dans les pays en développement, tirant parti du pouvoir du secteur privé pour mettre fin à l'extrême pauvreté et stimuler la prospérité partagée, alors que les économies sont aux prises avec les impacts de la pandémie de COVID-19. Pour plus d'informations, visitez le site www.ifc.org.

© International Finance Corporation 2022. Tous droits réservés.

2121 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20433
www.ifc.org

Le contenu de ce rapport est protégé par le droit d'auteur. La copie et/ou la transmission de tout ou partie de ce rapport sans autorisation peut constituer une violation de la loi applicable. La SFI ne garantit pas l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité du contenu de cet ouvrage, ni les conclusions ou les jugements qui y sont décrits, et décline toute responsabilité en cas d'omissions ou d'erreurs (y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs typographiques et les erreurs techniques) dans le contenu, quel qu'il soit, ou en cas de confiance dans ce contenu.

Les constatations, interprétations, opinions et conclusions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions des administrateurs de la Société financière internationale ou de la Banque internationale pour la reconstruction et le Développement (la Banque mondiale) ou des gouvernements qu'ils représentent.

Photo de couverture: Banque mondiale

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Entre 2014 et 2019, le Mali a connu une trajectoire de croissance économique positive, inversée en 2020 par la pandémie de Covid-19 et l'instabilité politique, se traduisant par une plus grande restriction de l'espace budgétaire.

Jusqu'au début de la pandémie de Covid-19 et malgré la détérioration de la situation sécuritaire, la croissance économique du Mali a atteint une moyenne de 5 % depuis 2014, à la hauteur de son potentiel à long terme.¹ Cette croissance a été largement générée par les matières premières (exportations d'or) et le secteur agricole, et est portée par d'importants transferts de fonds, d'aide étrangère et d'emprunts extérieurs pour satisfaire ses dépenses budgétaires. Les tendances d'une croissance robuste du PIB et de performances macroéconomiques saines se sont inversées en raison de la pandémie de Covid-19 et des multiples sanctions imposées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis le premier coup d'État du 18 août 2020. Bien que le Gouvernement du Mali ait déployé des efforts pour contenir les retombées économiques de la pandémie de Covid-19 et les turbulences politiques, ces facteurs pèsent lourdement sur le secteur privé et les perspectives économiques du pays, avec une contraction du PIB de 1,2 % en 2020 contre une croissance réelle du PIB de 4,8 % en 2019 en raison de la baisse de la demande mondiale et de l'impact des mesures restrictives adoptées pour contenir la propagation du virus SARS-CoV-2.²

La fragilité politique et sécuritaire du Mali a également eu des répercussions sur l'activité économique et le bien-être social en réduisant l'accès aux marchés, en menaçant la sécurité alimentaire et en dépréciant les indicateurs du capital humain.

Le Mali, pays à faible revenu, est l'un des moins développés au monde, se classant au 184^{ème} rang sur 189 pays, selon l'indice de développement humain 2020. Il est confronté à de graves difficultés liées à une économie non diversifiée, à des taux de pauvreté élevés, à des conflits internes communautaires, à une instabilité politique et à la violence, autant de facteurs résultant de la fragilité qui compromet l'autorité de l'État. La fragilité au Mali est profondément enracinée, à commencer par une gouvernance politique et économique faible et un manque de responsabilité sociale, entre autres. Ces dernières années se sont avérées particulièrement difficiles, avec une succession de coups d'État militaires en 2012, en août 2020 et en mai 2021, dans un contexte de vagues de protestations et d'insécurité généralisée dans les Régions du Nord et du Centre du Mali et qui se propagent dans les Régions du Sud.

Avec un endettement croissant limitant la marge de manœuvre budgétaire pour faire face aux risques sécuritaires persistants et pour combattre la pandémie de Covid-19, le Gouvernement du Mali n'a d'autres choix que de recentrer le rôle de l'État et de libérer le potentiel du secteur privé pour stimuler la croissance de la productivité, diversifier l'économie en s'éloignant d'une base étroite et assurer un bien-être économique et social inclusif à la population malienne. Avec un changement de priorités visant (i) à assurer une transition politique pacifique ; (ii) à renforcer la fourniture de services de base à la suite de la pandémie de Covid-19 ; (iii) et à lutter contre la corruption endémique, le Mali s'engage à redéfinir le modèle de croissance économique du pays. Ce modèle de croissance sera redéfini autour de la redynamisation de l'investissement, de la création de marchés plus robustes et d'une meilleure reconstruction pour une reprise plus résiliente pour une reprise durable via: (a) l'amélioration du climat des affaires ; (b) le renforcement de la participation du secteur privé à la fourniture d'infrastructures et de certains services publics ; (c) la garantie d'une concurrence libre et non faussée entre les entreprises étatiques et les entreprises privées, c'est-à-dire en appliquant les principes de neutralité concurrentielle ; (d) le développement de partenariats public-privé dans des secteurs-clés par le biais de marchés publics transparents et concurrentiels ; et (e) la valorisation de solutions numériques en améliorant davantage l'infrastructure numérique qui, par ricochet, augmenterait l'adoption des services financiers numériques et des plates-formes numériques pour des secteurs-clés de l'économie, tels que l'agriculture et la numérisation des services publics (services e-gov). Ces principes sont inscrits dans le nouveau cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) lancé par le Gouvernement du Mali en 2018. Celui-ci sert toujours de plateforme politique pertinente pour les autorités de transition, en partant du principe que la réalisation d'une croissance économique durable, à large assise et favorable aux pauvres, passe par une transformation structurelle de l'économie menée par le secteur privé.

Le défi consiste à exploiter le rôle du secteur privé pour saisir les opportunités du marché dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe.

Nonobstant ce contexte difficile, le Mali est doté d'un secteur privé dynamique et résilient qui constitue un véritable moteur pour mener une forte reprise économique après la pandémie de Covid-19. C'est ce que montrent les statistiques projetées pour 2021, qui indiquent un taux de croissance du PIB de 3,1% le premier trimestre de 2021 montrant des signes de reprise dans l'agriculture et les services avec une augmentation des exportations de biens. Le secteur privé formel représente un tiers du PIB du pays et les trois quarts des exportations. La résilience économique face à un environnement fragile est due en partie au fait que plus de 80 % de l'activité économique du Mali se situe dans les régions du sud moins touchées par la crise, malgré une recrudescence des conflits armés dans les régions du centre et du nord ces dernières années et qui s'étendent vers les régions du Sud. Les transferts de fonds représentent près de 6 % du PIB, soit bien plus que la moyenne régionale pour l'Afrique subsaharienne (ASS), et ont également contribué à la résilience du Mali.

Une trajectoire de développement tirée par le secteur privé est essentielle pour générer des opportunités d'emploi pour une main-d'œuvre qui, selon les estimations, augmenterait d'environ 235 000 travailleurs par an, soit plus de la moitié de la population ayant moins de 24 ans. Il y a un déficit de 'bons emplois' dans les entreprises formelles et de travail indépendant pour l'importante population de jeunes travailleurs du Mali qui ne cesse de croître. Le taux de chômage est estimé en 2020 à 7,3 %³ au niveau national, mais il est beaucoup plus élevé chez les jeunes, environ 40 %. En outre, environ la moitié de l'ensemble des entreprises maliennes sont des petites et moyennes entreprises (PME) informelles et 90 % de l'ensemble des emplois se trouvent dans le secteur informel. Au-delà de ces entreprises, environ un ménage sur six exploite une entreprise familiale fournissant aux Maliens 280 000 emplois à plein temps et 545 000 à temps partiel.

Pour que le marché du travail puisse absorber le nombre croissant de jeunes, il est impératif de renforcer l'écosystème entrepreneurial naissant, de tirer parti de l'innovation technologique et d'améliorer les compétences. En effet, l'amélioration de compétences est inscrite comme thème phare dans la Loi d'Orientation du Secteur Privé adoptée en décembre 2011. Le Mali enregistre des résultats relativement médiocres en matière d'entrepreneuriat. Le pays se place au 123^{ème} rang sur 137 pays dans l'indice mondial de l'entrepreneuriat 2019 publié par le *Global Entrepreneurship and Development Institute* (GEDI). Il obtient des scores particulièrement bas dans les domaines de compétences en matière de création d'entreprise et d'acceptation du risque (sous-indice Attitude entrepreneuriale), de la création d'entreprise et du capital humain (sous-indice Capacité entrepreneuriale) et de l'internationalisation et du capital-risque (sous-indice Ambition entrepreneuriale). Dans la mesure où le Mali obtient un score global de 60,6 sur 100 dans l'indice du rapport « les Femmes, l'Entreprise et le Droit » (WBL), signifiant que l'économie n'accorde aux femmes qu'environ la moitié des droits accordés aux hommes⁴ (WBL 2020), il sera essentiel de mettre l'accent sur la mise en place des réglementations équitables en matière de travail et de rémunération.

Le Mali devra se concentrer sur ses avantages comparatifs et sur une expansion progressive des secteurs productifs de son économie nationale, comme l'agroalimentaire, afin de renforcer le potentiel de sa croissance par des politiques visant une transformation structurelle de l'économie sur la base d'une reprise post-Covid-19 durable.

Une transformation structurelle et une diversification économique sont essentielles pour stimuler la croissance et réduire la volatilité. Le Mali est l'un des exportateurs les moins diversifiés au monde et la cinquième économie la moins diversifiée de l'Afrique subsaharienne. Ce processus requiert d'améliorer la productivité globale, soit en réaffectant des ressources à des secteurs à forte productivité (comme certaines activités manufacturières), soit en créant des gains de productivité au sein d'un secteur grâce à l'amélioration des processus et des produits. Compte tenu de sa part élevée dans la production, l'emploi et le commerce extérieur du Mali, l'industrie légère basée sur l'agriculture offre les perspectives les plus prometteuses pour améliorer la productivité et accroître les performances—augmentant ainsi les revenus des agriculteurs, créant des emplois et réduisant les prix des denrées alimentaires.

- **Agriculture (dont l'élevage) :** Ce secteur représente 40 % du PIB et 58 % des emplois directs et indirects de la population en âge de travailler, et fait vivre 11 millions de Maliens. Avec ses 6,4 millions d'hectares de terres, le Mali possède plus de terres arables que le Sénégal et la Côte d'Ivoire réunis. Le Mali a la possibilité de tirer parti de son avantage comparatif pour évoluer vers des systèmes de production plus sophistiqués en s'appuyant sur les technologies numériques. L'agriculture de subsistance non rizicole devrait contribuer à hauteur d'un peu plus de 2,43 milliards de dollars É.-U. par an (29 %) au PIB agricole en moyenne pour la période 2019-2023. Dans le même temps, la production animale devrait représenter 37,5 % du PIB agricole, soit en moyenne 3,14 milliards de dollars É.-U. par an. Alors que la majeure partie de la production agricole est axée sur la satisfaction de la demande intérieure, le coton représente la première exportation agricole du Mali. Il en résulte un potentiel d'investissement inexploité dans plusieurs sous-secteurs agricoles, sur la base de la valeur ajoutée et de l'intensité de la transformation, de l'augmentation de la sécurité alimentaire, du potentiel de création d'emplois et d'exportations. Ces chaînes de valeur (fonio, sésame, coton, bétail et mangue) restent largement sous-exploitées et offrent des opportunités uniques aux investisseurs. Pour exploiter le potentiel de ces chaînes de valeur afin d'accroître les investissements du secteur privé et de créer plus d'emplois et de meilleure qualité, le Mali devra s'attaquer à plusieurs contraintes spécifiques au cours des trois à cinq prochaines années. Plus précisément, ces contraintes sont liées : (i) à un environnement juridique et réglementaire non harmonisé régissant le secteur agricole ; (ii) à la gouvernance, liée à la fragmentation institutionnelle et à la faiblesse des capacités ; (iii) à l'insuffisance des infrastructures financières, à un manque d'accès au financement et à un manque de transparence et de traçabilité des flux financiers ; et enfin (iv) à une utilisation sous-optimale des technologies agricoles (AgTech) pour évoluer vers une agriculture intelligente face au changement climatique, avec un manque de compétences qualifiées pour évoluer vers une agriculture s'appuyant sur une industrie légère

Les zones économiques spéciales (ZES) agroalimentaires –renforcées par les plateformes de réseaux numériques– peuvent fournir au secteur privé le fondement économique nécessaire à l'élargissement de la transformation de l'agriculture au Mali. La création de ZES peut se faire en aidant progressivement les agriculteurs privés maliens à (i) accroître la complexité des produits tout au long de la chaîne de valeur de l'agroalimentaire grâce à la mécanisation et l'innovation ; (ii) en développant le capital humain grâce à une base de connaissances élargie ; (iii) en améliorant les compétences ; et (iv) en rationalisant les transports et la connectivité des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le développement stratégique d'infrastructures et de services essentiels sur une base ciblée grâce à la mise en œuvre de mécanismes innovants de partenariats public-privé dans les ZES peut davantage profiter des attributs positifs de la chaîne de valeur des ZES. Une telle stratégie peut ensuite être reproduite dans les pays voisins de la région 'Trans-Sahélienne' du Mali, dont beaucoup sont également des pays fragiles et touchés par des conflits. À ce jour, il n'existe pas de loi sur les ZES au Mali. Le cadre juridique existant est constitué d'un seul article du Code des investissements du Mali. Étant donné la complexité des ZES, cet article n'est pas suffisant pour constituer un argument commercial convaincant pour inciter des investisseurs étrangers chevronnés à réaliser des investissements dans une ZES en Afrique de l'Ouest.

Le renforcement du rôle du secteur privé pour stimuler l'investissement nécessite d'alléger cinq contraintes transversales essentielles.

L'analyse des goulets d'étranglement du développement de l'agro-industrie et des chaînes de valeur agricoles au Mali a permis d'identifier les principaux obstacles intersectoriels au développement du secteur privé. Il s'agit : (i) de l'approvisionnement en énergie ; (ii) du transport et de la logistique ; (iii) de l'infrastructure numérique ; (iv) de l'accès au financement ; et (v) du climat des affaires. Sur un horizon de cinq ans, il sera crucial pour le Mali de s'attaquer en priorité à ces goulets d'étranglement s'il veut pleinement exploiter son secteur privé et l'orienter vers de meilleurs résultats de développement.

- **L'énergie** : Malgré des progrès significatifs au cours des deux dernières décennies, l'accès à un approvisionnement fiable en électricité au Mali reste faible, en particulier dans les zones rurales. Le taux d'électrification nationale a atteint 51 % en 2018, dépassant pour la première fois le taux moyen d'accès à l'électricité de l'Afrique subsaharienne de 48 % en 2018. Cette augmentation s'explique principalement par un taux d'accès à l'électricité relativement élevé dans les zones urbaines, 86 %, contre 78 % en Afrique subsaharienne. Si le taux d'accès rural s'est également amélioré, atteignant 25 % à la fin de 2018, il reste extrêmement faible (bien que proche de la moyenne de 32 % de l'Afrique subsaharienne). Le secteur de l'énergie au Mali doit être profondément transformé pour en faire un secteur efficace et plus durable, ce qui permettrait à terme de créer un espace budgétaire et de réduire les besoins en subventions pour soutenir efficacement le développement d'infrastructures énergétiques à long terme, et encourager la transition du Mali vers une économie agricole s'appuyant sur une industrie légère. Dans l'ensemble, les principaux domaines d'amélioration portent sur le renforcement du fonctionnement actuel et de la durabilité du secteur autour de quatre objectifs : (i) Améliorer les performances financières et opérationnelles de la compagnie malienne d'énergie EDM-SA ; (ii) Élaborer un plan directeur global pour le secteur de l'électricité, y compris une méthodologie claire pour sélectionner toute nouvelle capacité de production sur la base d'une approche au moindre coût ; (iii) Encourager le développement de solutions nationales d'énergies renouvelables sur le réseau et bénéficier des importations régionales d'électricité ; et (iv) Établir les conditions d'un déploiement efficace des programmes de mini-réseaux pour accroître l'accès dans les zones rurales.

- **Le transport et la logistique :** La qualité et la densité globales des infrastructures de transport du Mali sont bien inférieures aux normes régionales. Le pays se positionne 96^{ème} sur 160 pays dans l'indice de performance logistique 2018. La proportion de la population rurale ayant accès à des routes toutes saisons est d'environ 22 %, taux inférieur à la moyenne de 34 % en Afrique subsaharienne —entravant le potentiel de croissance des principales chaînes de valeur agricoles. Le secteur des transports présente plusieurs opportunités qui pourraient se concrétiser sur des périodes différentes. À court et moyen terme, le secteur devrait se concentrer sur : (i) la restauration et la maintenance des routes d'accès aux zones de production agricole existantes et potentielles par le biais de contrats à long terme basés sur les résultats et les performances ; (ii) la modernisation et l'entretien du Corridor routier Nord Dakar–Bamako par le biais de contrats de PPP à long terme. Bien que les solutions à long terme ne soient pas l'objectif immédiat du présent diagnostic -pays sur le secteur privé (DPSP), la mise en place de bases pour atteindre ces objectifs doit débiter à court terme pour dynamiser le décollage de l'industrie légère s'appuyant sur l'agriculture. Ces bases comprennent (iii) la construction et l'exploitation de nouveaux terminaux intérieurs et de nouvelles plates-formes logistiques ; (iv) le renouvellement de la flotte de poids lourds longue-distance ; (v) la privatisation de la gestion et de l'exploitation de l'aéroport de Bamako ; (vi) l'amélioration de la fluidité du trafic et des transports en commun à Bamako ; enfin (vii) la restauration et la maintenance les grands axes routiers très sollicités par le biais de contrats PPP à long terme.
- **L'infrastructure numérique :** En 2019, le coût d'un forfait de 500 megabytes (Mb/s) d'Internet mobile représentait 20,5 % du revenu mensuel, contre une moyenne de 9,6 % en Afrique subsaharienne. Au Mali, où plus de 50 % de la population vit dans des zones rurales et subsiste grâce à des activités agricoles, la disponibilité de la connectivité peut accroître la productivité et la création de valeur ayant un impact positif sur les moyens de subsistance des femmes. Selon une étude de la Banque mondiale sur le Nigéria, portant sur l'impact socio-économique des infrastructures numériques,⁵ l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile de 70 à 79 % devrait accroître le niveau du PIB de +0,3 % ; l'augmentation du taux de pénétration du haut débit mobile de 20 à 39 % devrait accroître le niveau du PIB de +1,6 % ; l'augmentation de la couverture 3G/4G devrait permettre de créer environ 20 000 nouveaux emplois ; et l'augmentation de la pénétration du haut débit devrait réduire les niveaux de pauvreté, avec, pour effet immédiat, de sortir 100 000 personnes de la pauvreté. Afin que le Mali puisse récolter des bénéfices socio-économiques comparables au Nigéria, une action urgente et significative de la part du Gouvernement du Mali, du régulateur et du secteur privé est nécessaire pour éviter l'aggravation de la fracture numérique au niveau national et régional. Le premier niveau d'actions proposé concerne la suppression des obstacles réglementaires inefficaces qui entravent la hausse des investissements, en particulier au niveau de la vente en gros et du partage des infrastructures. La deuxième phase d'intervention devrait se concentrer sur l'accélération de l'harmonisation de la disponibilité de l'infrastructure numérique sur l'ensemble du pays. Les disparités entre les zones rurales et urbaines sont encore trop importantes pour garantir le plein potentiel économique de la transformation numérique parmi la population. Enfin, le développement de plates-formes numériques, telles que la e-santé, l'e-éducation et l'administration en ligne ou encore la monnaie électronique, doit être poursuivi à un rythme soutenu afin d'accroître l'inclusion économique et l'efficacité de l'administration, compte tenu de la récente instabilité socio-économique. Ces réformes peuvent débloquent les investissements du secteur privé dans le secteur numérique et contribuer à la croissance économique, à l'emploi et à la réduction de la pauvreté.

- **L'accès au financement** : L'accès au financement reste très limité pour la plupart des entreprises et des entrepreneurs maliens –en particulier en dehors des zones urbaines et pour les segments mal desservis tels que le secteur informel, les communautés agricoles, les femmes et les jeunes entrepreneurs. Parmi les principales contraintes affectant l'inclusion financière Graphiquent des obstacles liés à l'offre et à la demande, notamment les faibles taux d'éducation financière et les capacités de la population en général, les asymétries d'information et l'aversion pour le risque de la part des banques qui limitent le crédit aux petites entreprises et aux agriculteurs, ainsi que la concurrence limitée et le manque d'égalité entre les banques, les institutions de microfinance et autres acteurs non financiers émergents, comme les fournisseurs d'argent mobile ; tout ceci entraîne des prix élevés et une faible innovation dans le développement des produits. Bien qu'une grande partie du travail de réglementation en ce domaine se fasse au niveau régional (à savoir l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), on peut suggérer plusieurs orientations pour accroître l'inclusion financière des agriculteurs, des entreprises et des entrepreneurs au Mali en supprimant les contraintes liées à l'offre et à la demande en : (i) exploitant les services financiers numériques et d'argent mobile comme point d'entrée à l'inclusion financière –et comme un outil puissant pour intégrer les personnes défavorisées dans le secteur financier formel ; (ii) en revitalisant le secteur de la microfinance par le renforcement de la gouvernance et des capacités pour mieux atteindre les communautés rurales et agricoles ; (iii) en réactivant le Fonds de garantie pour le secteur privé existant pour en faire une plateforme efficace pour les micro et petites et moyennes entreprises (MPME) en manque de liquidités et un partenaire de confiance pour les entreprises durement touchées par la crise de la Covid-19 ; (iv) en déployant des programmes d'éducation financière pour informer la population en général et les jeunes en particulier, sur les opportunités et les risques inhérents au financement de leur entreprise.
- **Le climat des affaires** : Le climat d'investissement reste défavorable au développement des PME et entrave le développement des chaînes de valeur. Un environnement commercial robuste est une condition préalable à toute croissance du secteur privé. Le Gouvernement du Mali devra prendre des mesures importantes pour améliorer son climat des affaires actuellement faible et le rendre plus propice aux investissements du secteur privé. Le premier niveau d'actions proposées concerne l'amélioration du cadre fiscal en rationalisant des procédures lourdes, en dématérialisant des processus et en introduisant une plus grande transparence au niveau des budgets. Ces mesures inciteraient les entreprises à devenir formelles, tout en améliorant la transparence du système fiscal global. Le deuxième niveau d'actions proposées concerne l'amélioration de l'administration foncière. Les mesures à prendre pour y parvenir comprennent l'élaboration d'un système national de cadastre, combiné avec l'attribution d'un numéro d'identification unique pour chaque parcelle de terrain et la création d'un guichet unique en ligne.

La gouvernance apparaît comme un pilier-clé de la réforme, notamment dans chaque section du DPSP. Dans une société dominée par une politique de consensus et une insécurité croissante, les réformes technocratiques classiques (telles que la libéralisation des secteurs de l'agriculture ou des transports) qui ne prennent pas en compte les réalités géopolitiques et d'économie politique actuelles du Mali sont probablement vouées à l'échec. Le présent DPSP donne donc la priorité à la gouvernance en tant que mesure de politique transversale qui aidera le Mali à sortir de son statut actuel d'État fragile. Ce résultat est d'une importance capitale pour permettre à la nation sahélienne d'Afrique de l'Ouest de générer des investissements dans le secteur privé, tant nationaux qu'étrangers, qui peuvent soutenir la croissance le développement économiques, et la réduction de la pauvreté dans le nouveau monde fragile et de la Covid-19.

Bien que le DPSP analyse séparément les secteurs transversaux et verticaux, il donne la priorité aux réformes qui permettront le développement des secteurs à plus haute valeur ajoutée de l'économie, c'est-à-dire ceux qui devraient avoir le plus d'impact, en gardant à l'esprit la capacité limitée du Gouvernement de Transition et les facteurs de fragilité. À cette fin, ce présent DPSP s'appuie sur les facteurs de succès et les enseignements tirés des expériences antérieures de conception et de mise en œuvre des politiques, tant au Mali que dans d'autres pays pairs (de comparaison et aspirationnels), dans le secteur de l'agro-alimentaire et autres domaines transversaux comme le climat des affaires. En outre, en utilisant le cadre de risque contextuel de la SFI, un examen préalable et une analyse approfondie de la fragilité du pays ont permis d'identifier les principaux risques et opportunités pour renforcer la résilience. Le DPSP prend soigneusement en considération ces indicateurs de risque dans les différents chapitres du document, notamment sur l'infrastructure, l'agriculture et le climat des affaires, avec un objectif transversal de genre et de gouvernance. Une évaluation minutieuse de ces risques permettrait au Mali de mettre en œuvre de manière préventive des mesures d'atténuation des effets négatifs potentiels sur les investissements du secteur privé.

Le Tableau ES.2 (Recommandations d'interventions) propose un programme de réformes stratégiques pour les cinq prochaines années. Ce programme est destiné à soutenir le développement du secteur privé afin de soutenir une croissance inclusive et de favoriser la création d'emplois. Toutefois, compte tenu de la durée limitée du mandat du Gouvernement de Transition, il est crucial que plusieurs actions-clés soient immédiatement entreprises afin de jeter les bases de réformes plus complètes à court et à moyen terme. Ces réformes à court terme sont énumérées dans le **Tableau ES.1** ci-dessous. Le cœur de ce rapport fournit une analyse et des justifications plus détaillées pour les propositions.

TABLEAU ES.1. ACTIONS ET RÉFORMES IMMÉDIATES À ENTREPRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT DE TRANSITION

SECTOR	ACTIONS À ENTREPRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT DE TRANSITION DANS LES DOUZE (12) PROCHAINS MOIS
Agriculture et agro-industrie	<p>Réaliser une étude de faisabilité sur la numérisation des services sanitaires et phytosanitaires (CPS) et autres services de certification afin de réduire les délais et les coûts et d'améliorer la compétitivité internationale des cultures à haute valeur ajoutée.</p> <p>Poser les bases de la mise en place et l'opérationnalisation du système de récépissé d'entreposage (SRE) afin d'accroître l'accès au crédit et développer une infrastructure de stockage professionnelle : (i) en créant un comité de pilotage public-privé du SRE destiné à soutenir l'élaboration et l'adoption des lois et décrets nécessaires, y compris une future agence de régulation ; (ii) en conduisant une étude de faisabilité afin d'examiner le potentiel d'expansion des assurances agricoles pour promouvoir l'accès aux services financiers des agriculteurs.</p>
Zones Économiques Spéciales	Adopter le projet de loi sur les Zones Économiques Spéciales (ZES) en attendant l'approbation du Conseil des Ministres du Gouvernement de Transition du Mali.
Énergie	<p>Améliorer les performances financière et opérationnelle de la Compagnie nationale d'énergie EDM-SA en (i) augmentant l'efficacité de l'approvisionnement et de la gestion des carburants via une réduction de la consommation de diesel, de nouvelles capacités d'énergies renouvelables et la passation de marchés concurrentiels pour le carburant ; et (ii) en renforçant le contrat de performance (CP) entre EDM-SA et le Gouvernement du Mali en définissant des indicateurs-clés de performance (ICP), en établissant un plan d'actions clair et en désignant un auditeur indépendant de ce contrat de performance.</p> <p>Améliorer les capacités de planification et d'exécution du Gouvernement du Mali en finalisant le plan directeur et en donnant la priorité aux investissements de nouvelle génération les moins coûteux et compétitifs, et à en modernisant les réseaux de transport et de distribution de manière coordonnée.</p>
Infrastructure numérique	<p>Réviser le cadre réglementaire afin de faciliter tous les types d'accords de partage des infrastructures qui peuvent impliquer le partage de divers composants de réseaux mobiles, y compris le partage dit « passif et actif ».</p> <p>Étudier les possibilités d'accords de partage des infrastructures mobiles, notamment l'introduction sur le marché de « TowerCo » (<i>Tower Companies</i>) aux couches passive et active du dernier kilomètre pour accroître le taux de couverture du réseau accessible à la population. (Au cours des cinq dernières années, des sociétés spécialisées dans les infrastructures, connues sous le nom de « TowerCos », sont apparues dans le monde entier pour acheter des infrastructures des tours-opérateurs et leur louer ensuite leurs services).</p>
Accès au financement	<p>Adopter un décret ministériel (Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Économie numérique) de promotion des services financiers numériques, instituant un échéancier de mise en œuvre de la numérisation des paiements publics sur une période d'un à trois ans.</p> <p>Finaliser l'adhésion du Trésor Malien au programme du Groupe Interbancaire monétaire (GIM-UEMOA) de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine, UEMOA.</p>
Climat des affaires	<p>Initier la réforme de « l'impôt synthétique » en modifiant les textes réglementaires relatifs à l'impôt synthétique à travers la loi de finances 2022 qui devait être préparée en septembre 2021.</p> <p>Pour l'accès au foncier, adopter un décret définissant le cadre juridique et réglementaire pour un guichet unique.</p>

Note : SFN = Services financiers numériques ; EDM-SA = Compagnie nationale d'énergie du Mali ; GIM-UEMOA = Groupement Interbancaire Monétaire de l'UEMOA ; ICP = Indicateur clé de performance ; CP = Contrat de performance ; ZES = Zone économique spécial ; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine ; SRE/WRS = Système de récépissés d'entreposage.

Le Tableau ES.2 résume les contraintes et les interventions prioritaires recommandées pour intensifier le rôle du secteur privé dans l'économie malienne. Le court terme désigne les 2-3 prochaines années et le moyen terme les 3-5 prochaines années.

TABLEAU ES.2. RECOMMANDATIONS D'INTERVENTIONS

CATÉGORIE	IMPACT SUR LES FACTEURS DE FRAGILITÉ	RECOMMANDATIONS POLITIQUES PRIORITAIRES	DÉLAIS
AGRICULTURE, INCLUDING LIVESTOCK			
Harmoniser les lois et les codes régissant le secteur agricole ; réduire la fragmentation institutionnelle et renforcer les capacités	Crée un environnement favorable afin d'accroître la participation du secteur privé dans le secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> Conduire une étude de faisabilité sur la numérisation des services sanitaires et phytosanitaires et autres services de certification afin de réduire les délais et les coûts et d'améliorer la compétitivité internationale des cultures à haute valeur ajoutée. 	Dans les 12 prochains mois
		<ul style="list-style-type: none"> Adopter un décret ministériel ou un arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances qui complète le Code des investissements, le Code des douanes et le Code général des impôts, afin de faciliter et de simplifier l'importation de technologies des cultures sous serre. 	Court terme
		<ul style="list-style-type: none"> Faire un examen des lois, codes et réglementations existants régissant le secteur agricole afin de déterminer la nécessité des mises à jour, de traiter les lacunes existantes et proposer des recommandations d'harmonisation. 	Court terme
Tirer parti des technologies agricoles et s'orienter vers une agriculture intelligente sur le plan climatique et améliorer les compétences	Améliore la vulnérabilité et la résistance au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Initier des réformes institutionnelles qui consolideraient le développement de l'irrigation et fusionneraient les Directions régionales de l'agriculture (DRA) avec la Direction régionale du Génie Rural (DRGR). 	Court terme
		<ul style="list-style-type: none"> Fournir des incitations au secteur privé pour l'investissement, l'importation et le développement de technologies et de biens d'équipement qui réduisent les pertes et les déchets après récolte. 	Court terme
		<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les investisseurs privés pour stimuler les investissements en aval dans le stockage en vrac, la réfrigération, la transformation, le conditionnement et le contrôle de la qualité. 	Moyen terme
		<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la proportion du budget du PIB agricole consacrée à la R&D, en mettant l'accent sur le recrutement et la formation de chercheurs titulaires d'un doctorat, en particulier de femmes. 	Moyen terme
		<ul style="list-style-type: none"> Bancariser et numériser les flux agricoles en investissant dans des systèmes d'information en temps réel sur le prix des matières premières. 	Moyen terme

CATÉGORIE	IMPACT SUR LES FACTEURS DE FRAGILITÉ	RECOMMANDATIONS POLITIQUES PRIORITAIRES	DÉLAIS
Améliorer l'infrastructure financière	Améliore l'infrastructure financière ;	• Créer un comité de pilotage public-privé pour le système de récépissés d'entreposage (SRE/WRS) afin de soutenir l'élaboration et l'adoption des lois et décrets nécessaires, y compris une future agence de régulation.	Dans les 12 prochains mois
		• Instaurer et rendre opérationnel un cadre législatif et réglementaire moderne pour un SRE afin d'accroître l'accès au crédit, aux infrastructures de stockage professionnelles et aux marchés pour les produits agricoles.	Court terme
		• Mener une étude de faisabilité pour examiner le potentiel d'expansion de l'assurance agricole afin d'accroître l'accès au crédit agricole et à d'autres services financiers.	Moyen terme
		• Exploiter le SFN (Services financiers numériques) pour fournir des actifs spécifiques de crédit aux ménages ruraux et aux agriculteurs, par le biais de mécanismes de paiement à l'utilisation (PAYG) dédiés.	Moyen terme

LES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

Mettre en place des ZES de sécurité nationale pour l'agro-industrie	Réduit les risques liés à la sécurité ; améliore l'accès à la terre ; améliore la gouvernance ; réduit les inégalités des genres	• Adopter le projet de loi sur les Zones Économiques Spéciales (en attendant l'approbation du Conseil des Ministres du Gouvernement de Transition).	Dans les 6 prochains mois
--	--	---	---------------------------

ÉNERGIE

Améliorer la situation financière et opérationnelle de la Compagnie nationale EDM-SA	Améliore l'accès aux infrastructures de base ; Améliore la transparence et la gouvernance	• Accroître l'efficacité de l'approvisionnement et de la gestion des carburants via une réduction de la consommation de diesel, la création de nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables et la passation de marchés concurrentiels pour le carburant.	Dans les 12 prochains mois
		• Renforcer le contrat de performance (CP) entre EDM-SA et le Gouvernement du Mali en définissant des indicateurs-clés de performance, en établissant un plan d'actions clair et en désignant un auditeur indépendant de ce CP.	Dans les 12 prochains mois
		• Concevoir un mécanisme transparent pour un examen régulier des coûts et un financement suffisant des recettes maximales autorisées par rapport aux dépenses éligibles, par le biais d'une combinaison de compensations et d'ajustements tarifaires jugés appropriés par le Gouvernement du Mali.	Court terme
		• Refinancer la dette commerciale à court terme de l'EDM-SA par (i) la rétrocession par le Gouvernement du Mali du financement concessionnel ; et (ii) le recouvrement des créances en souffrance du Gouvernement pour la consommation publique et les arriérés de paiement des subventions.	Court terme

CATÉGORIE	IMPACT SUR LES FACTEURS DE FRAGILITÉ	RECOMMANDATIONS POLITIQUES PRIORITAIRES	DÉLAIS
Élaborer un plan directeur global pour le secteur de l'électricité, y compris un plan de production au moindre coût	Améliore l'accès aux infrastructures de base ; Améliore la transparence et la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les capacités de planification et d'exécution du Gouvernement du Mali en finalisant le plan directeur, en donnant la priorité aux investissements de nouvelle génération les moins coûteux et les plus compétitifs et en modernisant les réseaux de transmission et de distribution de manière coordonnée. Renforcer les capacités institutionnelles au Ministère de l'Énergie, au Ministère de l'Économie et des Finances, à la CREE et à l'EDM-SA. 	<p>Dans les 12 prochains mois</p> <p>Court terme</p>
Favoriser le développement de solutions d'énergies renouvelables sur le réseau domestique et augmenter les possibilités de bénéficier des importations régionales d'électricité	Améliore l'accès aux infrastructures de base ; réduit les vulnérabilités au changement climatique ; Améliore la résilience	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre une répartition des risques claire entre les parties publiques et privées dans le cadre des IPP et rédiger des documents de projet bancables tels que des accords d'achat d'énergie. Fournir des instruments de garantie pour sécuriser les obligations de paiement de l'État et d'EDM-SA. Obtenir des capacités supplémentaires pour garantir le meilleur tarif possible pour EDM-SA en organisant systématiquement des adjudications. Mettre en œuvre les réformes nécessaires pour garantir un échange d'électricité sûr et fiable par le biais du marché du West African Power Pool (WAPP)/EEEOA et en assurant la sécurisation du paiement des importations. 	Court à moyen terme
Définir les conditions d'un déploiement efficace des programmes de mini-réseaux pour accroître l'accès dans les zones rurales	Améliore l'accès aux infrastructures de base ; réduit les inégalités entre les genres ; favorise la résilience climatique	<ul style="list-style-type: none"> Fixer des tarifs reflétant les coûts ; prévoir une compensation adéquate en cas d'empiètement sur le réseau ; clarifier et renforcer le cadre institutionnel et réglementaire, structurer des accords de concession bancables et privilégier la planification au moindre coût. 	Moyen terme
TRANSPORT ET LOGISTIQUE			
Restaurer et entretenir les routes d'accès aux zones de production agricole existantes et potentielles par le biais de contrats à long terme basés sur les résultats et les performances	Améliore l'accès aux infrastructures de base	<ul style="list-style-type: none"> Accroître l'efficacité de la gestion des actifs routiers et les ressources des fonds routiers, en commençant par le déblocage complet et en temps voulu des ressources légalement dues au fonds routier (c'est-à-dire augmenter la taxe sur les carburants et prendre des mesures pour améliorer les dispositions institutionnelles et les dispositions en matière de passation de marchés en vigueur applicables à la gestion des actifs routiers. 	Moyen terme

CATÉGORIE	IMPACT SUR LES FACTEURS DE FRAGILITÉ	RECOMMANDATIONS POLITIQUES PRIORITAIRES	DÉLAIS
Moderniser et entretenir le Corridor routier Nord Dakar - Bamako par le biais de contrats de PPP à long terme	Améliore l'accès aux infrastructures de base	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer et restructurer le fonds routier dans les deux pays. Augmenter la taxe sur les carburants allouée au fonds routier, ainsi que le cantonnement et le soutien nécessaires des ressources du fonds routier allouées aux contrats de PPP pour la restauration et la maintenance à long terme des routes très sollicitées. 	Moyen terme
INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE			
Faciliter le partage des Infrastructures	Améliore l'accès aux infrastructures de base	<ul style="list-style-type: none"> Réviser le cadre réglementaire pour faciliter l'ensemble des types d'accords de partage d'infrastructures qui peuvent impliquer le partage de divers composants de réseaux mobiles, y compris le partage dit « passif et actif ». Étudier les possibilités d'accords de partage des infrastructures mobiles, notamment l'introduction de « TowerCo » (<i>Tower Companies</i>) aux couches passive et active du 'dernier kilomètre' pour accroître le taux de couverture du réseau accessible à la population. 	Dans les 12 prochains mois
Réformer le marché Wholesale de la fibre optique au Mali pour accroître le déploiement et la disponibilité de la fibre	Améliore l'accès aux infrastructures de base	<ul style="list-style-type: none"> Backbone (réseau dorsal) & Wholesale (vente en gros) : <ul style="list-style-type: none"> Étudier la mise en œuvre des principes du Wholesale des 'coûts marginaux moyens à long terme' (LRIC), et développer un cadre réglementaire pour un accès et une interconnexion transparents à la capacité des dorsales nationales en fibre optique. Initier la coordination entre les acteurs-clés de la capacité de la dorsale pour dégager les synergies nécessaires afin d'accélérer le déploiement des haut débit mobiles (MBB), d'accroître la disponibilité de la capacité à large bande du kilomètre moyen et d'améliorer la qualité de service. Examiner la commercialisation de la capacité en fibres appartenant à l'État et étudier les possibilités de concession Supprimer les obstacles réglementaires à l'accès aux capacités transfrontalières. 	Court terme

CATÉGORIE	IMPACT SUR LES FACTEURS DE FRAGILITÉ	RECOMMANDATIONS POLITIQUES PRIORITAIRES	DÉLAIS
Améliorer la transparence et la contestabilité du marché	Améliore la transparence et la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Réformer l'ordonnance n° 2011-023/P-RM du 28 septembre 2011 relative aux TIC pour répondre aux meilleures pratiques internationales (comme le régime général des autorisations, la flexibilité pour les opérateurs innovants souhaitant se déployer en zone rurale, le renforcement des droits de passage, l'encouragement au partage d'infrastructures, la transparence accrue des organismes sectoriels). Améliorer la gouvernance des fonds collectés par l'AGEFAU pour le Fonds de service universel (FSU), notamment (i) en améliorant la transparence et l'efficacité du FSU ; (ii) en développant un modèle efficace de collaboration pour la connectivité rurale entre l'AGEFAU et les opérateurs mobiles ; et (iii) en publiant des cartes de couverture mobile actualisées par l'AMRTP. 	Court terme
Faciliter le développement des plateformes de commerce électronique	Favorise l'inclusion des femmes et des hommes ;	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir et mettre en œuvre une feuille de route cohérente pour le déploiement des plateformes de commerce électronique. Le Gouvernement du Mali doit définir une stratégie cohérente de réglementation et d'investissement pour encourager l'émergence d'un secteur du commerce électronique robuste en impliquant toutes les parties concernées, notamment la Direction générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence (DGCC), le Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) et le Ministère de l'Économie Numérique et de la Prospective (MENP). 	Moyen terme
L'ACCÈS AU FINANCEMENT			
Faire de l'argent mobile et des services financiers numériques le point d'entrée-clé vers l'inclusion financière	Améliore l'inclusion financière par l'expansion des services financiers numériques (SFN)	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un décret ministériel pro-SFN instituant un calendrier de mise en œuvre de la numérisation des paiements publics (à cosigner par le Ministre des Finances et le Ministre de l'Économie numérique) sur une période de 1 à 3 ans. Finaliser l'adhésion du Trésor Malien au programme du Groupe Interbancaire Monétaire (GIM-UEMOA) de l'UEMOA. Adopter une réglementation régionale (au niveau de la BCEAO) et/ou nationale pour favoriser l'accès au crédit numérique en autorisant les bureaux de crédit régionaux et/ou nationaux à collecter des sources d'information alternatives sur le crédit, telles que les données des consommateurs sur les services publics prépayés et postpayés (par exemple les factures) et autres sources de données disponibles. 	<p>Dans les 12 prochains mois</p> <p>Dans les 12 prochains mois</p> <p>Moyen terme</p>

CATÉGORIE	IMPACT SUR LES FACTEURS DE FRAGILITÉ	RECOMMANDATIONS POLITIQUES PRIORITAIRES	DÉLAIS
Renforcer la gouvernance et les capacités opérationnelles dans le secteur de la microfinance	Améliore l'inclusion financière par la restructuration du secteur de la microfinance – y compris l'extension aux zones éloignées et aux communautés rurales / agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Clarifier les rôles et les responsabilités dans la gouvernance, la réglementation et la supervision du secteur des Institutions de microfinance (IMF). Attribuer au Ministère des Finances la seule fonction de supervision (en collaboration avec la BCEAO), et au Ministère de l'Industrie, le travail de promotion. 	Moyen terme
		<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès au canal USSD (<i>Unstructured Supplementary Service Data – Service supplémentaire pour données non structurées</i>) pour les IMF, en continuant à réduire son coût et en facilitant son accès aux fournisseurs de services financiers à valeur ajoutée. 	Moyen terme
		<ul style="list-style-type: none"> Développer une facilité de refinancement pour les IMF en leur mettant en place un fonds de garantie avec la BCEAO, en s'appuyant sur les systèmes de garantie gouvernementaux existants. 	Moyen terme
Rendre opérationnel le Fonds de garantie pour le secteur privé (FGSP) et relever les défis de liquidité résultant de la pandémie de Covid-19	Comble le déficit de financement des MPME et autres entreprises durement touchées par la crise de la Covid-19	<ul style="list-style-type: none"> Mener une évaluation des besoins du Fonds de Garantie pour le Secteur Privé du Mali afin de déterminer les priorités en matière de renforcement des capacités et de développement de produits. 	Moyen terme
		<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la transparence et établir de bonnes relations de travail avec les banques commerciales partenaires en nommant trois membres indépendants du Conseil d'administration sur une base concurrentielle (issus du secteur privé), en établissant un comité permanent d'audit et des risques, et en assurant des rapports prudentiels réguliers. 	Moyen terme
Accroître la culture financière Sensibiliser aux opportunités et aux risques du secteur financier	Améliore l'inclusion financière	<ul style="list-style-type: none"> Créer un Observatoire national des services financiers chargé de la protection des consommateurs et de la sensibilisation aux produits et services financiers. 	Moyen terme
Renforcer l'écosystème d'entrepreneuriat en créant de nouveaux instruments de financement pour les start-up	Améliore l'inclusion financière	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un ensemble d'instruments de financement et de lignes de crédit dédiés, adaptés aux besoins des start-up et des jeunes entrepreneurs. Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place de fonds de quasi-fonds propres/ fonds d'investissement privé couvrant à la fois le niveau national et le niveau sous-régional. 	Court-terme

CATÉGORIE	IMPACT SUR LES FACTEURS DE FRAGILITÉ	RECOMMANDATIONS POLITIQUES PRIORITAIRES	DÉLAIS
CLIMAT DES AFFAIRES			
Améliorer le système fiscal	Améliore la transparence et la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Refondre « l'Impôt Synthétique » en modifiant les textes réglementaires relatifs à l'Impôt synthétique à travers la Loi de finances 2022 (qui devait être préparée en septembre 2021). Améliorer la gestion du numéro d'identification fiscale (NIF) par (i) l'amélioration de la toponymie et du codage des rues et la création d'un cadastre fiscal ; (ii) la modernisation du processus d'enregistrement pour la déclaration d'impôts ; (iii) l'examen des dossiers des contribuables afin d'en retirer les mauvais payeurs chroniques. Poursuivre la numérisation des procédures fiscales : notamment par (i) l'introduction de la déclaration d'impôt électronique et du paiement des impôts en ligne ; (ii) par la mise en place d'un système automatisé de gestion des risques ; et (iii) la mise en œuvre effective des procédures électroniques, avec le bureau des impôts (DGI), ainsi qu'un échange efficace et rapide d'informations entre les différents services impliqués dans le contrôle et le recouvrement des impôts. 	<p>Dans les 12 prochains mois</p> <p>Court terme</p> <p>Court terme</p>
Améliorer l'accès à la terre	Améliore la transparence ; Réduit les disparités spatiales.	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un décret définissant le cadre juridique et réglementaire du guichet unique. Mettre en place un système cadastral national combiné à l'attribution d'un numéro d'identification unique cadastral pour chaque parcelle de terrain (NINACAD - <i>National Identification Cadastral Number</i>) géré par un guichet en ligne dédié au foncier. 	<p>Dans les 12 prochains mois</p> <p>Court terme</p>

Note : AGEFAU = Agence de gestion du Fonds d'accès universel ; AMRTP = Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes ; BCEAO = Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest ; CREE = Commission de régulation de l'électricité et de l'eau ; SFN = Services financiers numériques ; DGCC = Direction générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence ; DGI = Direction générale des impôts ; DRA = directions régionales de l'agriculture ; DRGR = Direction Nationale du génie rural ; EDM-SA = Compagnie nationale de l'énergie du Mali ; FGSP = Fonds de Garantie pour le Secteur Privé ; GIM-UEMOA = Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA ; TIC = Technologies de l'information et de la communication ; IPP = Producteurs indépendants d'électricité ; KPI = Indicateur clé de performance ; LRIC = Coût marginal à long terme ; MBB = Haut débit mobile ; MEN = Ministère de l'Économie Numérique et de la Prospective ; IMF = Institutions de microfinance ; MIC = Ministère de l'industrie et du commerce ; WAPP = West African Power Pool.

NOTES

- 1 Le Fonds Monétaire International (FMI) a estimé le taux de croissance réel potentiel du Mali à environ 5 % par an (FMI, rapport-pays N° 20/153, 2019).
- 2 À la date de publication de ce rapport, les estimations de croissance réelle du PIB malien étaient de -1,2 % en 2020 et de 3,1% en 2021, tant pour la Banque mondiale que pour le FMI. Les autorités maliennes retiennent quant à elles un taux de -1,2 % pour 2020 et des projections plus optimistes pour 2021 (5,1 % pour le premier trimestre 2021) Institut National de la Statistique (INSTAT), 2021. <https://instat-mali.org/fr>
- 3 Estimations de l'Organisation internationale du travail, 2020. https://www.ilo.org/gateway/faces/home/statistics?locale=EN&countryCode=MLI&_adf.ctrl-state=190uhtef6o_4.
- 4 Banque mondiale, Rapport « *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* » (WBL), 2020. (Washington, DC : Banque mondiale, 2020).
- 5 Calvin Bahia, Pau Castells, et al, « *The Welfare Effects of Mobile Broadband Internet : Evidence from Nigeria* ». (Document de travail de recherche sur les politiques N° 9230. Banque mondiale, Washington, DC, 2020).

IFC

2121 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20433 U.S.A.

CONTACTS

Zineb Benkirane

zbenkirane@ifc.org

Diletta Doretti

ddoretti@worldbank.org

ifc.org



WORLD BANK GROUP

THE WORLD BANK
1818 - 18



International
Finance Corporation